

Proposer des temps d'ouverture et des tarifs adaptés aux besoins des publics

Des définitions

- ⇒ Temps d'ouverture : il s'agit des jours ou périodes d'ouverture ainsi que des horaires
- ⇒ Tarifs adaptés : la notion de tarif fait référence à l'ensemble des participations financières dont doivent s'acquitter les parents ou les jeunes pour accéder aux offres d'accueil/d'animation (y compris les adhésions, les sorties...)

Des références théoriques

- ⇒ Se référer au critère "jouer un rôle actif dans son environnement social, économique, culturel et écologique".
- ⇒ Pour les accueils de mineurs, la réglementation CAF (Prestation de service) introduit la notion de tarification modulée tenant compte des ressources financières des parents.

Des préconisations

Le projet doit garantir la continuité des actions y compris pendant les périodes de vacances.

L'animation doit prioritairement intervenir sur les temps libres choisis. Elle n'a pas vocation à occuper tout le temps libre.

En tout état de cause, les temps d'accueil et d'activité doivent respecter un équilibre dans le rythme de vie des enfants et jeunes. L'animation, au travers des temps pris en compte ne doit pas se substituer au rôle des parents. Elle ne doit pas non plus recouvrir les temps consacrés à d'autres acteurs du champ éducatif (l'école notamment).

Les activités doivent se dérouler sur des horaires repérés et réguliers, permettant de prendre en considération la disponibilité des jeunes.

L'ouverture en soirée (pour les plus grands) ne doit pas être envisagée de façon systématique. Elle doit correspondre à des besoins et attentes bien identifiés. Certains jours semblent favorables (mardi, vendredi, samedi) dans des limites horaires qui doivent rester compatible avec un sommeil de qualité.

L'ouverture le dimanche doit être liée à la mise en œuvre de projets ou l'organisation de temps forts.

Tout en préservant le bien-être des enfants, les horaires de début et de fin des activités doivent tenir compte au mieux des contraintes horaires des parents.

Les tarifs proposés par la structure doivent permettre l'accès à toutes les familles du territoire.

Des questionnements

- ⇒ Les horaires sont-ils les mêmes toute l'année ?
Par exemple, en hiver, avec la nuit qui tombe rapidement, les horaires d'espaces jeunes ne méritent-ils pas d'être adaptés ?
- ⇒ Les tarifs proposés tiennent-ils compte du contexte socioprofessionnel local ?

Des ressources

- ⇒ <http://www.injep.fr/Rythme-de-vie-de-l-enfant-et-du.html>
- ⇒ <http://www.sommeil-mg.net/spip/Adolescent-et-sommeil>
- ⇒ <http://www.jp.a.asso.fr/index2.php?qoto=rythmes>